

La Corriveau. De l'histoire à la légende de Catherine Ferland et
Dave Corriveau

Alex Gagnon

Number 252, Spring 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/77996ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gagnon, A. (2015). Review of [*La Corriveau. De l'histoire à la légende* de Catherine Ferland et Dave Corriveau]. *Spirale*, (252), 16–18.

Une sorcière *made in Québec*

PAR ALEX GAGNON

LA CORRIVEAU. DE L'HISTOIRE À LA LÉGENDE
de Catherine Ferland et Dave Corriveau
Septentrion, 386 p.

« La Corriveau ». Vaguement familier à une majorité de Québécois, ce nom s'inscrit aujourd'hui dans notre patrimoine immatériel et culturel. Évocateur, surchargé par deux cent cinquante ans d'histoire, il suggère généralement à l'esprit du plus grand nombre l'image d'une sorcière assassine et diabolique, mais beaucoup plus rarement le fait historique qui est à l'origine de l'une des plus exubérantes légendes de notre folklore local.

Il y a quelques décennies, les travaux fondateurs de l'ethnologue Luc Lacourcière proposaient, pour la première fois, une reconstruction historique des tribulations judiciaires de Marie-Josephte Corriveau ; récemment, Catherine Ferland et Dave Corriveau réactualisent cette histoire en la faisant bénéficier d'une étude approfondie, inédite et mise à jour. Du même coup, ils consolident la connaissance encore partielle que nous en avions en offrant au public la première analyse détaillée du « processus de légendarisation » et de « patrimonialisation » de la Corriveau. Il s'agit en somme, pour les auteurs de l'ouvrage, de rétablir les faits afin de « départager le réel de la fiction » et d'examiner, dans une perspective diachronique, le « formidable retentissement de toute l'affaire sur le folklore, la tradition orale, la littérature et les arts ». À cette double visée, historiographique d'un côté et ethnologique de l'autre, correspondent les deux grandes sections du livre : alors que la première retrace minutieusement l'histoire du procès de Marie-Josephte Corriveau, la

seconde propose une sorte de généalogie des représentations du XIX^e siècle à nos jours.

PORTRAIT DE LA CRIMINELLE

La légende qui s'est cristallisée, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, autour de « la Corriveau » attribue volontiers à ce personnage une abondante série de maricides de même que des exploits surnaturels. Mais derrière le masque d'une fiction qui a fini, à travers le temps, par se sédimenter, on trouve à l'origine une femme « ordinaire » : villageoise de Saint-Vallier, celle-ci est devenue célèbre pour avoir été reconnue coupable, sous le régime militaire en avril 1763, de la mort de son deuxième mari (Louis Dodier), au moment où la Nouvelle-France disparaissait et où le Traité de Paris s'appretait à céder le territoire aux pouvoirs britanniques. En effet, au terme de deux procès dont Catherine Ferland et Dave Corriveau retracent minutieusement le déroulement, Marie-Josephte Corriveau est condamnée à la peine capitale par une cour martiale dont la compétence est douteuse et sur la base, notamment, de « preuves » circonstancielles et de témoignages ayant eu pour effet d'éclabousser sa réputation. Portraiture comme ivrognesse désirant indûment



se débarrasser d'un mari qu'elle déclare violent, ciblée *a priori* comme « mauvaise femme » par le plaidoyer d'un procureur exploitant « avec emphase les rumeurs publiques », l'accusée subit les foudres d'une justice et d'une communauté qui réprovent non seulement le crime prétendument commis mais surtout l'écart qu'elle cultive par rapport aux normes de la respectabilité et de la soumission féminines. Derrière l'homicide, le tribunal s'en prend à la non-correspondance entre la conduite de Marie-Josephte

et un modèle socioculturel qu'elle est coupable de ne pas incarner : « *la sentence vient possiblement appuyer ce cadre normatif où l'épouse doit, en toutes circonstances, se soumettre à l'autorité maritale, fût-elle violente.* »

Marie-Josephte Corriveau est donc, dans les semaines précédant l'installation définitive du régime britannique, condamnée à être pendue, mise dans une cage, suspendue et exposée publiquement (son cadavre en décomposition le sera pendant cinq semaines) non loin d'un carrefour achalandé de la Pointe-Lévy. Plusieurs facteurs permettent, selon Ferland et Corriveau, d'expliquer une peine aussi sordide et singulière. D'une part, la sévérité relative du code criminel britannique (beaucoup de crimes sont alors passibles de la peine capitale), qui adopte aux XVII^e et XVIII^e siècles une série de mesures punitives inclémentes et destinées notam-

l'Atlantique, la peine d'encagement est réservée aux criminels considérés comme les plus menaçants pour l'ordre social, elle s'explique ici à la fois par la volonté des nouvelles autorités britanniques de manifester péremptoirement leur domination en territoire canadien et par la nature de l'infraction, autant sociale que criminelle, que l'on reproche à l'accusée : en effet, dans le droit anglais de l'époque, on prévoit la mise au gibet pour punir « *l'assassinat d'un homme par un individu qui lui est subordonné* » en vertu de l'une ou l'autre des échelles de hiérarchisation sociale en vigueur (une femme tuant son mari, un valet assassinant son maître, etc.).

Bref, la « *légendarisation* » de la Corriveau est largement tributaire, historiquement, des circonstances particulières et contingentes ayant entouré le procès et rendu possible la sentence

attachée au nom de Marie-Josephte Corriveau lors de son procès, multipliant les maris occis, la légende a fabriqué une sorcière, « *bouc émissaire imaginaire* », qu'elle dépeint parfois comme une fatale et marginale beauté, dotée d'un incomparable pouvoir d'envoûtement, parfois comme une puissance maléfique morte-vivante traînant son horrible cage et pactisant avec les êtres surnaturels qui ont peuplé le folklore canadien-français.

Or, la cristallisation de cette légende, au XIX^e siècle, a des conditions de possibilité historiques. Parmi les facteurs relevés par les deux auteurs pour expliquer le passage de l'histoire à la légende, certains sont d'ordre contextuel et d'autres d'ordre symbolique. Mises à part les circonstances particulières des procès de 1763, déjà évoquées, l'exhumation de la cage de la Corriveau vers 1850 (lors de l'agrandissement du cimetière de Lévis) est l'un des principaux éléments déclencheurs du processus de légendarisation. Car si la mémoire des événements de 1763 s'est conservée localement, sur les rives du Saint-Laurent, par l'entremise de l'oralité, c'est seulement avec la (re)découverte matérielle de la cage que l'histoire, qui commence dès les années 1860 à imprégner le domaine de la littérature et de l'écrit, se constitue réellement en légende. Tout juste déterrée, la cage se met à parcourir les musées et lieux d'exposition de la province : pour la population canadienne du milieu du XIX^e siècle, peu habituée aux pratiques pénales spectaculaires, cet artefact singulier semble sortir tout droit « d'un autre âge » aux mœurs lointaines, d'autant plus que, comme le soulignent les auteurs, l'époque voit fleurir une certaine fascination pour l'étrange, qui se traduit par un appétit grandissant pour les expositions itinérantes, cirques, reliques, monstruosité et « cabinets de curiosités ». La cage présente effectivement toutes les qualités requises pour alimenter l'imagination légendaire. Objet « psychopompe », elle est, d'un point de vue symbolique, ce qui retient l'âme de la Corriveau en l'empêchant d'aller rejoindre l'univers des morts. Ni morte ni vivante, celle-ci, « *privée des rites funéraires traditionnels* », se trouve

La cage présente effectivement toutes les qualités requises pour alimenter l'imagination légendaire. Elle est, d'un point de vue symbolique, ce qui retient l'âme de la Corriveau.

ment à rendre les châtiments exemplaires. Dans ces conditions, la mise au gibet des condamnés, « *coutume très ancienne en Europe* », apparaît comme une pratique pénale relativement courante en Angleterre. S'adressant aux criminels potentiels, elle s'assigne une fonction dissuasive et constitue en même temps « *une démonstration spectaculaire de la justice* ». D'autre part, pour être comprise, la sentence réservée à Marie-Josephte Corriveau doit être replacée dans le contexte local où elle est prononcée. Car si, de l'autre côté de

exceptionnelle (en terre canadienne) dont a hérité la criminelle. Sans la cage, la légende n'aurait assurément pas pu « prendre ».

VISAGES DE LA SORCIÈRE

« La Corriveau. » La figure malveillante et démoniaque que ce nom évoque est une construction culturelle résultant d'un processus de légendarisation entamé dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Amplifiant la réputation de femme sournoise et menaçante

pour ainsi dire suspendue dans une sorte de « non-vie » à la fois fascinante et terrifiante.

Mais on ne pourrait guère comprendre la formation de la légende sans tenir compte de l'imaginaire social dans lequel vient s'insérer pour y prendre forme et sens l'histoire de la Corriveau. Le meurtre fascine ; mais il le fait toujours davantage lorsqu'il est commis par une femme. Dans la mesure où le meurtre au féminin peut être perçu comme le signe d'une insoumission radicale, la meurtrière s'apparente

contexte littéraire de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e : la volonté affirmée de préserver par l'écrit et la littérature le contenu ancestral véhiculé par une tradition orale menacée (mémoires, contes, légendes, etc.), rattachée à l'époque au patriotisme, a permis à la société québécoise d'entrer dans la modernité sans perdre complètement le souvenir de certaines traditions.

FIGURE DE LA VICTIME

À compter de 1960 et de 1970, la figure de la Corriveau commence à changer

dications et de discours émancipatoires. Elle se dote d'une fonction subversive. Les barreaux qui l'enserrent symbolisent maintenant la prison coercitive qu'un pouvoir utilise pour enfermer ceux ou celles qui cherchent à sortir de la cage sociale. Il s'agit, essentiellement, de renverser la légende en relisant l'histoire de Marie-Joséphite Corriveau, « *de la faire sortir de sa cage et, d'une certaine façon, de réhabiliter son honneur de femme* ». En 1990, on refait même le procès, à partir des « preuves » amassées en 1763 : la Corriveau, déclarée non coupable, est acquittée.

Nous sommes définitivement entrés dans l'ère de la patrimonialisation, à laquelle contribuent à leur tour, après la redécouverte de la fameuse cage en 2011 (dans un musée de Salem) et les nombreuses commémorations ayant marqué l'année 2013 (250^e anniversaire des événements de 1763), les deux auteurs de l'ouvrage sans précédent paru cette année. Mais cette volonté explicite de célébrer et de rendre accessible le patrimoine culturel présente le défaut de ses qualités : en privilégiant un ton généralement descriptif et parfois didactique (dont témoigne notamment la présence de nombreux encadrés), qui a l'avantage indéniable de pouvoir rejoindre un large public, Catherine Ferland et Dave Corriveau s'empêchent d'analyser à proprement parler certaines œuvres fondamentales et certains événements ou phénomènes cruciaux qu'ils ne font généralement qu'énumérer ou décrire très sommairement. Le livre gagne en exhaustivité ce qu'il perd en profondeur et en puissance démonstrative. ⊥

Les discours nationalistes et féministes commencent à retrouver la femme derrière la sorcière et l'érigent en symbole, ou bien de l'oppression britannique, ou bien de la domination patriarcale.

souvent à la « sorcière », une épithète dont on auréole, à partir de la fin du XIV^e siècle, celles qui incarnent un « *écart par rapport aux diktats sociaux et aux attentes d'une société largement patriarcale* ». Décrite par certains comme une « *Barbe-bleue en jupon* », associée par d'autres à de célèbres empoisonneuses européennes ou à d'autres meurtrières ayant marqué ce qu'on appelait naguère les « *Annales du crime* », la Corriveau, avec ses multiples visages, s'est constituée comme personnage légendaire à travers tout un réseau de figures et de récits préexistants qui ont contribué à façonner son image. Quant à la popularité et à la propagation massive de la légende à travers le temps, elles ont été rendues possibles par et dans le

de couleur. Au moment où les premiers travaux historiographiques sur Marie-Joséphite Corriveau permettent d'objectiver la légende et, par le fait même, de se détacher progressivement de sa version canonique, les discours nationalistes et féministes commencent à retrouver la femme derrière la sorcière et l'érigent en symbole, ou bien de l'oppression britannique, ou bien de la domination patriarcale. Les appropriations se multiplient : chansons, arts visuels et du spectacle, pièces de théâtre et œuvres narratives, toutes les formes d'expressivité artistique s'emparent de la Corriveau. L'heure est à la dénonciation des multiples formes d'oppression ou d'injustice. La « sorcière » devient dès lors, à sa manière, le tremplin de reven-